

---

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation **Urbanisme, équipement, logement** le 7 juin 2004

1. Afin de pouvoir répondre aux objectifs d'évaluation de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Conseil souhaite en particulier que l'appartenance à une **zone urbaine sensible (ZUS)** soit une variable retenue pour l'établissement des statistiques localisées sur le logement, que ce soit à partir de sources de nature administrative ou d'enquête. L'information doit pour cela être disponible dans la source elle-même, ou codée à partir de l'adresse connue précisément. L'ilotage nécessaire pourrait éventuellement être réalisé avec l'aide de l'Insee. Par ailleurs, le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'articulation des différents maillages infra-communaux dans les sources statistiques sur le logement.

2. Le Conseil souligne tout l'intérêt qu'il porte à la prochaine enquête « logement » de l'Insee, comme instrument indispensable de **connaissance détaillée du logement et des conditions de vie**. Il note avec satisfaction que les orientations prises conduiront à mieux identifier les bénéficiaires des politiques du logement et à apporter des informations utiles aux problématiques de développement durable.

3. Le Conseil a bien noté la mise en place du nouveau formulaire de permis de construire pour la maison individuelle. Il demande que tous les efforts soient faits pour que la phase de transition où cohabiteront anciens et nouveaux formulaires soit la plus courte possible et que l'objectif d'assurer la **continuité du suivi statistique de la construction neuve** soit pris en compte par l'ensemble des intervenants, collectivités locales et ministère de l'équipement.

4. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour bâtir un **système d'information sur le parc locatif social** en partenariat avec les représentants des bailleurs, des locataires et des utilisateurs. Il considère cet objectif comme très important, compte tenu des besoins de connaissance renforcés par le projet de loi sur les responsabilités locales et la mise en place de la LOLF.

5. Le Conseil se félicite que des avancées substantielles aient été réalisées dans la préparation de l'**échéance 2007 de rénovation des nomenclatures**. Il souhaite vivement que, lors des négociations internationales, une segmentation pertinente des activités de construction puisse être retenue au niveau européen et international, pour l'analyse économique du secteur.

6. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à prendre, dès 2005, toute sa part des réflexions et expérimentations quant à l'évolution des **enquêtes structurelles auprès des entreprises de construction**, dans le cadre des grandes orientations retenues pour le moyen terme. Ces travaux sont conduits en concertation avec l'Insee et les autres services producteurs dans le cadre du système statistique d'entreprises (SSE). Il s'agit, entre autres, de progresser rapidement vers l'allègement du recueil de données comptables et l'enrichissement des informations par l'amélioration de la pertinence des volets spécifiques, notamment pour la prise en compte de la sous-traitance.

7. Le Conseil note avec satisfaction qu'une première étape est programmée pour la **rénovation méthodologique de l'indice du coût de la construction**, en adoptant une méthode spécifique pour la maison individuelle. Il souhaite que l'Insee et le Ministère de l'équipement dégagent les moyens permettant de la mener à bien.